Cinquante troisième année. - N ° 222 A Lundi 18 et mardi 19 novembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 223

24 – DORDOGNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

Ventes et cessions

831 356 431 RCS Périgueux.
VERT D'EAU.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2500 EUR.
Adresse : Maison Neuve Notre Dame de Sanilhac, 24660 Sanilhac.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sanilhac (24) du 15 novembre 2019, La SAS " VERT D'EAU ", au capital de 2.500 €, dont le siège social est situé à Sanilhac (24660), Notre Dame de Sanilhac, Maison Neuve, immatriculée au RCS de Périgueux N° 831 356 431 et la SARL " JAROUSSIE ESPACES VERTS PARTICULIERS ", au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé à Sanilhac (24660), Notre Dame de Sanilhac, Maison Neuve, immatriculée au RCS de Périgueux N° 480 681 360, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société " VERT D'EAU " par la société " JAROUSSIE ESPACES VERTS PARTICULIERS ". La société " VERT D'EAU " ferait apport à la société " JAROUSSIE ESPACES VERTS PARTICULIERS " de la totalité de son actif, soit 100 855 €, à charge de la totalité de son passif, soit 132 696 €. La valeur nette des apports s'élèverait à -31 841 €. La société " JAROUSSIE ESPACES VERTS PARTICULIERS " détenant la totalité des actions composant le capital social de la société " VERT D'EAU ", il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. L'opération prendrait effet au 1er juillet 2019, les opérations de la société " VERT D'EAU " depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société " JAROUSSIE ESPACES VERTS PARTICULIERS ". Les créanciers des sociétés dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Périgueux au nom des deux sociétés le 15 novembre 2019..